



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE MAYOTTE

CABINET

**ARRÊTÉ N° 2018-CAB-670**

portant attribution de la médaille d'honneur agricole  
au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Le PRÉFET de MAYOTTE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 2001-616 du 11 juillet 2001 relative à Mayotte ;

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement ;

A l'occasion de la promotion du 14 Juillet 2018 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail échelon Vermeil est décernée à :**

**- Monsieur Issoufi MAANDHUI**

Responsable d'antenne, Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion

**Article 2 : Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.**

A Dzaoudzi, le 9 juillet 2018

Le préfet

  
Dominique SORAIN  
